

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

**ÉPREUVE OBLIGATOIRE À OPTION :
OPTION GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE**

(Durée 2 heures – coefficient 2)



N.B. : - Pour cette épreuve, les candidats sont autorisés à utiliser une calculatrice de poche, y compris une calculatrice programmable, à fonctionnement autonome, sans imprimante, sans document d'accompagnement et de format maximum 21 cm x 15 cm de large (non fournie par le Sénat).

- Le recours au Plan Comptable Général est autorisé pendant cette épreuve (non fourni par le Sénat).

OPTION GESTION COMPTABLE ET FINANCIERE

Le sujet comporte 3 parties indépendantes que le candidat peut traiter dans l'ordre qu'il souhaite.

1^{ère} PARTIE (3 points)

Pour 2005, la marge sur coûts variables d'une entreprise est de 40 % du chiffre d'affaires HT, son chiffre d'affaires critique TTC (TVA à 20 %) s'est élevé à 1.380.000 € et son bénéfice à 237.400 €.

Travail à faire :

- 1) *Indiquer le montant des charges fixes HT.*
- 2) *Indiquer le chiffre d'affaires TTC de l'année 2005.*

2^{ème} PARTIE (3 points)

Au bilan d'une société soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de 33 1/3 %, les capitaux propres s'élèvent à 250.000 € et les dettes financières à 80.000 €. Le coût des fonds propres est évalué à 6 % et celui des dettes financières à 8 %.

Travail à faire :

- 1) *Evaluer en % le coût du capital pour cette entreprise.*
- 2) *Dans la mesure où cette entreprise a la possibilité d'accroître librement ses capitaux permanents, a-t-elle intérêt pour réaliser des investissements à faire appel à des capitaux propres ou extérieurs ?*

3^{ème} PARTIE (14 points)

Un commerçant désire créer un magasin de vente au détail d'articles de sport. Il s'interroge sur la faisabilité de son projet et vous communique les renseignements suivants concernant l'année 2006 :

- Prise en location d'une boutique à raison de 2.500 € HT par mois + TVA 20 % payable fin de mois plus dépôt de garantie de 15.000 € payée le 01.01.2006.
- Agencements du magasin 80.000 € HT + TVA 20 % acquittée sur les encaissements payés 30 % au 01.01.2006 et 70 % fin février 2006 à la fin des travaux.

- Constitution d'un stock de marchandises livrées fin février 2006 : 60.000 € HT + TVA 20 % payable 20 % fin février, 20 % le 31/03, 20 % le 30/04, 20 % le 31/05 et 20 % le 30/06.
- Réassortiment mensuel à compter du 31.03.2006, payable à 60 jours : 20.000 € HT + TVA 20 % afin que le stocks soit toujours égal en fin de mois à 60.000 €.
- Chiffre d'affaires mensuel à compter de mars 2006 : 50.000 € HT + TVA 20 %.
- Charges d'exploitation (Edf, entretien...) à compter de mars 2006 : 2.000 € HT par mois + TVA 20 % payables fin de mois.
- Charges de personnel : 6 salariés embauchés le 01.03.2006 : 15.000 € brut par mois, retenues salariales 20 % du brut, charges patronales 40 % payables avec les retenues salariales le 15 du mois suivant les trimestres civils, les salaires étant payés en fin de mois.
- Pour la 1^{ère} année, les charges de premier établissement s'élèvent à 2.000 € HT + TVA à 20 % payés en janvier 2006.
- Pour réaliser cette opération le commerçant envisage d'emprunter 70.000 € remboursable en 7 annuités égales en capital pour la première fois le 31.12.2006, les intérêts calculés à 5 % l'an étant payables par trimestre civil le 31.03.2006 pour la première fois.
- En outre, il compte apporter des fonds propres à hauteur de 50.000 € le 01.01.2006 qu'il se remboursera à raison de 5.000 € par mois à partir de mars 2006.
- Les agencements seront amortissables sur 10 ans à compter du 01.03.2006 et les frais de 1^{er} établissement sur 12 mois à compter du 01.01.2006.

Travail à faire :

- 1) *Etablir le budget de la TVA sur les 12 premiers mois de l'année 2006 sachant que les crédits éventuels dégagés chaque mois sont simplement reportés sans demande de remboursement. La TVA à payer est acquittée en cours du mois suivant.*
- 2) *Etablir le compte de résultat de 2006.*
- 3) *Etablir le budget mensuel des encaissements et décaissements afin de déterminer le solde mensuel de trésorerie.*
- 4) *Etablir le bilan au 31.12.2006.*
- 5) *Indiquer de combien et pour quelle durée l'entreprise aurait besoin d'autorisation de découvert de la banque.*